

CHARTRE DU DELEGUE

Saison 2019 / 2020

***Sachant que le Délégué est le représentant du District du Var de Football,
lors des diverses compétitions que ce dernier organise,
il s'engage à :***

- 1) Avoir une excellente présentation vestimentaire et physique.**
- 2) Porter obligatoirement son badge (visible de tous) dès son arrivée au stade et jusqu'à son départ.**
- 3) Respecter les horaires des convocations en prenant toutes les dispositions nécessaires pour être présent au stade, au minimum, une heure avant le début de la rencontre.**
- 4) Etre le fédérateur et le coordinateur de l'ensemble des acteurs de la rencontre.**
Garder, impérativement, une complète indépendance de jugement et de neutralité dans son comportement et ses interventions, et s'interdire tous propos déplacés ou accusations.
- 5) Maîtriser les outils informatiques, la FMI, Footclubs Compagnon.**
- 6) Transmettre le rapport dématérialisé (Mon Compte FFF) dans les 72 heures, suivant la fin de la rencontre.**
Le rapport, aussi détaillé que possible, permettra aux diverses commissions, chargées de l'examiner, d'apporter les éclaircissements nécessaires pour la compréhension du dossier, il devra être clair, précis et compréhensible de tous et ne reprendra que les faits et uniquement les faits et événements réellement vus ou entendus.
- 7) Répondre à toute convocation émise par la commission compétente.**
La présence du Délégué à la commission de discipline ou d'appel disciplinaire est obligatoire.
- 8) Transmettre un justificatif d'absence à une rencontre ou à une convocation par la messagerie officielle.**
- 9) Avoir une parfaite connaissance des règlements.**
Il est nécessaire de posséder une version papier ou informatisée du règlement de la compétition pour laquelle il a été désigné.
- 10) Savoir faire preuve d'autorité bien placée.**
La bonne autorité est empreinte de politesse, de respect, de calme, de sérénité, de psychologie et de conseil et non d'autoritarisme.
- 11) Faire preuve d'esprit de décision et d'initiative.**
La décision doit être cohérente, prompte et empreinte de fermeté.
- 12) Rester serein et impartial en toutes circonstances.**
Faire abstraction de tout antécédent et accomplir avec honnêteté et détermination la mission confiée.
- 13) Respecter et faire respecter le barème des indemnités des officiels.**

Après avoir pris connaissance des prérogatives et des devoirs du Délégué énoncés dans la charte du Délégué du District du Var de Football, je m'engage à en respecter, scrupuleusement, les différents points sous peine de non désignation.

Lieu, Date

Prénom NOM

Signature